



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sida

Question au Gouvernement n° 3401

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SIDA

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Louis Touraine, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Jean-Louis Touraine. Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, nous célébrons aujourd'hui la journée mondiale de lutte contre le sida. La France a toujours été aux avant-postes de la mobilisation contre cette maladie. Or, dans notre pays, le nombre de nouveaux patients contaminés par le VIH reste stationnaire : 6 000 à 7 000 par an. Certes, ces chiffres sont inférieurs à ceux des années 1990 ou 2000, mais c'est encore beaucoup trop. Cela nous oblige à de nouveaux efforts, telle l'introduction d'innovations permettant une prophylaxie plus largement efficace. Si l'on veut se rapprocher de l'objectif d'éradication du virus, il importe de promouvoir le dépistage, de traiter tous les porteurs du virus et de convaincre les Français de l'importance de la prévention, car si le sida n'est plus mortel chez nous, il reste grave et nécessite un traitement à vie.

Récemment, deux essais cliniques ont démontré l'efficacité d'un traitement préventif pris peu avant ou tout de suite après une relation sexuelle à risque. Cette prophylaxie pré-exposition, ou PREP, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé, permet de réduire de 86 % les risques de contamination. Elle n'a aucunement vocation à se substituer au préservatif, qui demeure le moyen privilégié de prévention du sida et des autres maladies sexuellement transmissibles. Elle s'ajoute à l'arsenal de prévention, en particulier pour ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas recourir au préservatif.

Votre engagement, madame la ministre, de délivrer une autorisation temporaire d'utilisation de la PREP est une excellente nouvelle. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)* Nous pouvons aussi nous réjouir de l'annonce de sa prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale. Il s'agit d'une décision majeure, car ce traitement quelque peu onéreux risquerait de n'être utilisé que par une minorité des personnes concernées s'il n'était pas offert gratuitement à tous. Cet effort de nos autorités place à nouveau la France en position de premier pays au monde pour ce qui est de l'innovation en matière de lutte contre le sida.

Madame la ministre, vous avez fait preuve d'une grande détermination. Cette mesure aura des effets significatifs sur le contrôle de l'épidémie. Pouvez-vous nous préciser les modalités de mise en œuvre du dispositif, afin qu'il soit rapidement disponible et efficace sur le terrain ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Monsieur le

député, en cette journée mondiale de lutte contre le sida, la France entend montrer qu'elle reste aux avant-postes dans cette bataille, qui n'est pas encore gagnée. Nous le faisons en déployant trois actions : mieux informer, mieux dépister et mieux prévenir.

Mieux informer, d'abord : nous lançons aujourd'hui une nouvelle campagne à destination du grand public. Chaque année, on compte en effet plus de 6 000 nouvelles contaminations par le VIH dans notre pays.

Mieux dépister, ensuite : en France, 30 000 personnes vivent avec le VIH sans le savoir. Nous avons généralisé les dépistages par test rapide et j'ai autorisé, il y a deux mois, la distribution des autotests en pharmacie. À partir d'aujourd'hui, ces autotests seront mis gratuitement à disposition dans les associations et les structures de prévention engagées dans la lutte contre le sida.

Mme Valérie Corre et M. Marcel Rogemont. Très bien !

Mme Marisol Touraine, ministre. Nous devons enfin mieux prévenir. Cela suppose bien entendu de rappeler que la meilleure prévention est l'utilisation du préservatif. Néanmoins, il y a des populations qui, pour diverses raisons, ne sont pas sensibles à ces pratiques de prévention. Nous devons donc faire en sorte de leur proposer le nouveau traitement préventif, le Truvada, qui sera mis à disposition dans les hôpitaux ou les centres dédiés et sera pris en charge à 100 % par la sécurité sociale.

M. Bernard Accoyer. Pourquoi à 100 % ?

Mme Marisol Touraine, ministre. Aujourd'hui même sont publiées les règles d'encadrement et de suivi de délivrance de ce médicament. La prise en charge interviendra à partir du mois de janvier prochain.

Vous le voyez, monsieur le député : la France reste aux avant-postes. Elle est la première en Europe à mettre en place ce nouveau traitement préventif. De nombreux pays attendaient de savoir ce que nous allions faire avant de s'engager à leur tour dans cette politique de prévention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe écologiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Touraine](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3401

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 décembre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 décembre 2015](#)